



Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit

Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable

Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute

Communiqué de presse

Révision de la loi sur l'aviation

La commission du Conseil des États pérennise les vols de nuit – La CESAR condamne le démantèlement de la protection contre le bruit

14 août 2026 – La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E) maintient la garantie de la situation concernant l'étendue et les horaires d'exploitation des aéroports de Zurich et de Genève. L'objectif est de sécuriser juridiquement les vols de nuit pourtant controversés. La CESAR condamne fermement cette décision.

« La garantie de la situation en matière d'exploitation affaiblit la protection de la population face aux nuisances sonores du trafic aérien et porte atteinte à l'autonomie des cantons », déclare la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggini, co-présidente de CESAR. « Les besoins de la population en matière de repos nocturne ne sont déjà aujourd'hui pas suffisamment respectés. »

La CESAR reconnaît l'importance des aéroports nationaux pour la Suisse, mais leur exploitation doit également tenir compte des défis et des besoins locaux. Or, à Genève, le nombre de mouvements aériens après 22h00 a augmenté d'environ 70 % depuis 2009 (de 5'810 à 9'879), même si des efforts entrepris par l'aéroport sur le nombre de décollages sont à saluer, le nombre d'atterrissages reste élevé, comme le montre le rapport annuel de l'aéroport international de Genève. La Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) a en outre déjà recommandé au Conseil fédéral, en 2021, de renforcer les valeurs limites pour le bruit en vigueur, qui datent encore des années 1980 ([CFLB, 2021](#)). Les besoins d'agir sont donc connus depuis longtemps. Dans ce contexte, la décision de la CTT-E constitue un signal particulièrement préoccupant pour le repos nocturne de la population.

Le projet sera désormais examiné par le Conseil des États.

Pour plus d'informations :

- Delphine Klopfenstein Broggini, co-présidente de CESAR, 076 445 61 06
- Priska Seiler Graf, co-présidente de CESAR, 076 571 06 48
- Samira Amos, secrétaire générale de CESAR, 031 313 34 50

À propos de CESAR

La Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable (CESAR) regroupe 28 organisations régionales et nationales. Elle s'engage pour une réduction des émissions et du bruit issus du transport aérien. www.cesar-klug.ch